



Arrêté SG/2023-012

portant nomination des représentants des personnels et de l'administration à la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles de la Réunion

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu l'article L921-3 du code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires;
- Vu le décret n°2017-1201 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes dans les commissions administratives académiques et locales de certains corps de personnels ;
- Vu le décret 2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 26 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires au sein des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;
- Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;
- Vu le procès-verbal de la proclamation des résultats du bureau de vote électronique en date du 9 décembre 2022 ;

ARRÊTÉ

Article 1 :

Sont nommés en qualité des représentants des personnels à la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles :

TITULAIRES

NOM Prénom

Mme NEMBLY Clémence

M. RELLUY Robert

Mme DAUBIGNEY Mauricia

Mme ROBERT Gladys

Mme MALENDJE Reine-Claude

OS

FSU

CFTC-EPR

SE-UNSA

SAIPER-UDAS

FNEC FP-FO

Mme NIFAUT-CHAVRIACOUTY Maryse	SE-UNSA
Mme ARMOUET Florence	CFTC-EPR
M. FÉVRIER Didier	FNEC FP-FO
M. AIT BOUNOUR Smaïl	SAIPER-UDAS
Mme PUYLAURENT Natacha	FSU

SUPPLÉANTS

NOM Prénom	OS
Mme DESVIGNES Marlène	FSU
Mme LAPIERRE Sonia	CFTC-EPR
M. ROGER Erick	SE-UNSA
Mme THEMEZE Carole	SAIPER-UDAS
Mme MALECK MAMODE Afyfah	FNEC FP-FO
M. BALBINE Nicolas	SE-UNSA
M. GRONDIN Joël	CFTC-EPR
Mme MARDAYE Géraldine	FNEC FP-FO
M. LENFANT Cédric	SAIPER-UDAS
M. BEN HAMOUDA Béchir	FSU

Article 2 :

Sont nommés en qualité des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles :

TITULAIRES

NOM Prénom	Corps / fonction
Mme MANES-BONNISSEAU Chantal	Rectrice de l'académie
M. POLARD Erwan	Secrétaire général de l'académie
M. HOUDU Michel	IA-DAASEN
M. EUGENE Philippe	IEN, adjoint à l'IA-DAASEN
M. FRAHETIA Azeddine	IEN, CT auprès de la rectrice « école inclusive »
M. CHAFFRE Jean-Noel	IEN, circonscription de Saint-Denis 5
M. TSANG CHIN SANG Mikael	Doyen, IEN, circonscription de Saint-Louis
Mme AMOURDOM-MARIAYE Catherine	IEN, circonscription de Bras-Panon
Mme DECOUTY Valérie	APAE, cheffe de la DPEP
Mme AH-SENG Emmanuelle	AAE, cheffe de service à la DPEP 2

SUPPLÉANTS

NOM Prénom	Corps / fonction
Mme CLEMENT Maryvonne	Secrétaire général adjointe, DRH
M. LEMERCIER Guillaume	AAE, DRH adjoint
Mme HOAREAU Corine	APAE, coordonnatrice RH de proximité
M. DEVRIES Jean	IEN, circonscription de Sainte-Marie

M. MASSE Franck

M. ELAROUTI Ali-Djemal

Mme NARSOU Angélique

M. OUIN Denis

Mme BOYER Sylvine

M. PAYET Loïc

IEN, circonscription de Saint-Benoît

IEN, circonscription de La Possession

APAE, Adjointe à la cheffe de la DPEP

IEN, CT auprès de la rectrice « pré-élémentaire »

AAE, cheffe de service à la DPEP 1

AAE, cheffe de service à la DPEP 3

Article 3 :

L'arrêté du **28/09/2022** portant nomination des représentants des personnels et de l'administration à la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles de la Réunion est abrogé.

Article 4 :

Le secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Denis, le 30 mars 2023

Pour la Rectrice et par délégation
La Secrétaire générale adjointe

SIGNÉ

Maryvonne CLEMENT